

# Renforcement des financements par affacturage

## DDFIP

### Présentation du dispositif

Le ministère des finances et de l'économie en lien avec les sociétés d'affacturage et l'Association Française des Sociétés Financières, a mis en place ce dispositif d'aide aux entreprises qui permettra de renforcer le financement du poste client des entreprises grâce à l'affacturage.

Ce dispositif qui vient en complément aux "prêts garantis par l'État": "/aide/VyNP3w/bpifrance/prest-garanti-par-l-etat-pge-soutien-aux-entreprises-dont-l-activite-est-impactee-par-le-covid-19.html", permettra aux entreprises de bénéficier de financements d'affacturage dès la prise de commandes, sans attendre la livraison et l'émission des factures correspondantes.

Ce dispositif est applicable aux financements de commandes prises jusqu'au **31 décembre 2020**.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Cette aide est un préfinancement de court terme qui permet de détendre les délais de paiement au sein des chaînes de valeur, notamment dans :

- l'industrie,
- le bâtiment,
- la construction.

#### Pour quel projet ?

##### Dépenses concernées

Ces financements permettent le financement du besoin en fonds de roulement (BFR) lié à la reprise d'activité et ainsi, d'honorer le plus grand nombre de commandes nouvelles.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce dispositif est un préfinancement garanti qui permettra aux entreprises de gagner en moyenne 45 jours de trésorerie par rapport à l'affacturage classique.

---

## Organisme

### DDFIP

### Direction Départementale des Finances Publiques

- **Accès aux contacts locaux**

Web : [annuaire.service-public.fr/...](http://annuaire.service-public.fr/...)